

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 23 novembre 2016 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Stéphane Berthe, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Josée Beaupré
M. Sylvain Tousignant (*arrivée à 17h10*)

Sont également présents :
M. Daniel Sauriol, directeur général par intérim
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications
Mme Lison Lefebvre, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Daniel Bélec, directeur du cabinet du maire
M. Michel Morin
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au cabinet du maire

CE-2016-1395-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2016-1396-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2016-1397-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 16 NOVEMBRE 2016

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 16 novembre 2016, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2016-1398-DEC NOMINATIONS / COMITÉ EXÉCUTIF

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte de la lettre du 23 novembre 2016 du Maire de la Ville, M. Stéphane Berthe, nommant Mme Marie-Josée Beaupré, MM. Sylvain Tousignant et Paul Asselin comme membre du comité exécutif et M. Marc Campagna pour agir à titre de vice-président du comité exécutif.

CE-2016-1399-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine du 25 octobre 2016.
-

CE-2016-1400-REC BILAN 2015 / PLAN D'ACTION ANNUEL / PERSONNES HANDICAPÉES

ATTENDU la politique « Vivre tous ensemble » regroupant les familles, les aînés et les personnes handicapées adoptée par la Ville de Terrebonne le 13 mai 2013;

ATTENDU le premier plan d'action quinquennal (2014-2018) de la politique « Vivre tous ensemble » de la Ville de Terrebonne adoptée le 9 septembre 2013;

ATTENDU QUE l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) a approuvé le plan d'action pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne, malgré l'adoption du nouveau plan d'action quinquennal, s'est engagée auprès de l'OPHQ à déposer chaque année le bilan de ses actions touchant l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées;

ATTENDU le bilan annuel 2015 du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées de la Ville de Terrebonne déposé à la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2016-10-25/01 de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant le dépôt du bilan 2015 du plan d'action annuel de la Ville de Terrebonne à l'égard des personnes handicapées ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le bilan 2015 des actions réalisées par la Ville de Terrebonne en matière d'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées.

QUE copie de la résolution du conseil municipal soit transmise à l'Office des personnes handicapées du Québec.

CE-2016-1401-DEC SUIVI / PROJET LOGEMENT SOCIAL

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne entend poursuivre le développement de logements communautaires sur son territoire afin de répondre aux besoins pressants des familles, des personnes seules, des aînés et des personnes handicapées à la recherche d'un logement abordable;

ATTENDU QUE les principaux partenaires de la municipalité ont eu l'occasion d'exprimer leurs besoins, lors de la réunion du comité de logement social de la Ville de Terrebonne qui s'est tenue le 10 mai 2016, dans le cadre de l'étude d'un futur projet d'inclusion sociale;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne évalue que le futur projet de mixité sociale, après consultation avec l'ensemble des organismes et partenaires, devrait inclure environ 80 logements ;

ATTENDU QU'en raison de l'augmentation des valeurs des terrains, particulièrement dans des secteurs recherchés situés à proximité des services, les sites pouvant accueillir un tel projet sont peu nombreux;

ATTENDU QUE des promoteurs privés possédant des terrains dans les secteurs ciblés ont démontré de l'intérêt à devenir des partenaires de la Ville dans le cadre d'un prochain projet de mixité sociale;

ATTENDU QUE le développement durable est une conception du bien commun tenant compte des dimensions écologiques, économiques et sociales;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approfondir les discussions avec des promoteurs privés afin d'analyser l'ensemble des opportunités dans le cadre du futur projet de mixité sociale en matière de logement social;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2016-10-25/02 de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant le projet de logement social ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que le service du développement économique de la Direction de l'urbanisme durable soit et est mandaté afin d'entreprendre des discussions avec des promoteurs privés intéressés à conclure un partenariat avec la Ville de Terrebonne dans le cadre de la planification et de la réalisation d'un futur projet de logements communautaires basé sur une approche favorisant l'inclusion sociale.

CE-2016-1402-DEC GESTION DES TEXTILES

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-964-DEC, adoptée le 7 août 2013, mandatant des directions pour préparer un projet de règlement afin de régir la gestion des cloches de récupération de linge sur le territoire dans le but de favoriser l'entraide avec les organismes du milieu;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-294-DEC, adoptée le 11 mars 2015, laquelle:

- confirme que l'approche législative privilégiée est le « contrôle dans le cadre de la gestion générale des matières résiduelles »;
- mandate la commission de la gestion et de l'entretien du territoire (CGET) pour assurer la gestion et le suivi du dossier des cloches de récupération, le tout dans le respect des objectifs suivants:
 - contrôle de la prolifération des cloches sur le territoire;
 - bonification du soutien aux organismes locaux visant l'aide aux personnes démunies, et ce sans charge additionnelle pour la Ville;
 - application de la hiérarchie des 3RV dans la gestion des textiles;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-1027-DEC, adoptée le 2 septembre 2015, mandatant des directions à réaliser des actions ponctuelles pour que soient retirées les cloches de récupération installées illégalement sur le domaine public;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-1040-DEC, adoptée le 17 août 2016, laquelle:

- relate le fait que la CGET est favorable à ce qui suit:
 - la proposition d'amendement au règlement numéro 566 concernant la gestion des matières résiduelles, projet numéro 566-1, « règlement modifiant le règlement numéro 566 concernant la gestion des matières résiduelles afin de régir les cloches à linge sur le territoire de la Ville de Terrebonne [...] »;
 - la proposition d'un plan de déploiement de seize (16) cloches stratégiquement positionnées sur le territoire, lesquelles répondent notamment à des critères d'accessibilité et de sécurité;

- la proposition d'un protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et Certex, lequel vise à encadrer le projet pilote de déploiement d'un réseau de seize (16) cloches officielles aux endroits désignés par la Ville;
- décide que le dossier soit présenté lors d'un comité plénier ultérieur au cours de l'automne 2016;

ATTENDU l'opinion juridique de Me Gilbert Desrosiers le 6 octobre 2016 laquelle conclue « [...] que le processus d'appel d'offres ne serait pas requis pour conclure une entente de gré à gré pour la gestion des vêtements en tant que matières résiduelles, si cette entente procure en fin de compte un revenu à la ville. [...] »;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-1187-DEC, adoptée le 21 septembre, laquelle:

- relate le fait que la CGET est favorable à la planification d'un projet pilote permettant de récupérer les textiles à même les bacs de récupération lequel permettra de valider le volet technique et le volet de gouvernance;
- décide que le dossier soit présenté lors d'un comité plénier ultérieur au cours de l'automne 2016;

ATTENDU QUE le dossier de gestion des textiles a été présenté au comité plénier tenu le 1^{er} novembre 2016, lequel a accueilli favorablement:

- la proposition d'amendement au règlement numéro 566 concernant la gestion des matières résiduelles, projet numéro 566-1, « règlement modifiant le règlement numéro 566 concernant la gestion des matières résiduelles afin de régir les cloches à linge sur le territoire de la Ville de Terrebonne [...] »;
- la proposition d'un plan de déploiement de seize (16) cloches stratégiquement positionnées sur le territoire, lesquelles répondent notamment à des critères d'accessibilité et de sécurité;
- la proposition d'un protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et Certex, lequel vise à encadrer le projet pilote de déploiement d'un réseau de seize (16) cloches officielles aux endroits désignés par la Ville;
- la proposition de commencer la planification d'un projet pilote « sacs » permettant de récupérer les textiles à même les bacs de récupération lequel permettra de valider le volet technique et le volet de gouvernance;
- la proposition que pour la durée du projet pilote « cloches », les revenus associés servent à financer le projet pilote « sacs »;
- la proposition de mandater la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine pour faire recommandation sur l'utilisation des revenus liés au textile.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Sébastien Bertrand, coordonnateur à la Direction générale, que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée à finaliser le projet de règlement numéro 566-1, « règlement modifiant le règlement numéro 566 concernant la gestion des matières résiduelles afin de régir les cloches à linge sur le territoire de la Ville de Terrebonne [...] » pour son adoption à une prochaine séance du conseil municipal.

Que le plan de déploiement de seize (16) cloches stratégiquement positionnées sur le territoire soit accepté, lesquelles répondent notamment à des critères d'accessibilité et de sécurité selon la répartition suivante:

	Site	Adresse
1	Centre communautaire Pavillon André-Guérard	3425, rue Camus
2	Centre Marie-Victorin	460, de Neuilly
3	Chalet Marcel-De La Sablonnière	1070, rue Marcel-De La Sablonnière
4	Chalet du Gouffre	829, rue de l'Escuminac
5	GPAT	1150, côte Boisée
6	Chalet Vaillant	905, rue Vaillant
7	Chalet des Bois-Francis	1400, chemin des Anglais
8	Garage municipal	1051, rue Nationale
9	Les Œuvres de Galilée	663, rue Saint-Pierre
10	Maison des jeunes Lachenaie Action Jeunesse	1735, rue Rochon
11	Parc Daunais	170, rue Germain-Raby
12	Cour municipale	3060, rue Émile-Roy
13	Bibliothèque / Forum ou Aréna de La Plaine	6900, rue Guérin / 6881, rue Laurier
14	Bibliothèque de Lachenaie	3060, chemin Saint-Charles
15	Chalet du parc Louis-Laberge	150, rue René-Sauvageau
16	Chalet Arc-en-ciel	4480, rue des Fleurs

Que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Terrebonne et la société Certex - Centre de récupération et de recyclage du textile inc.

Que soit entamée la planification d'un projet pilote « sacs » permettant de récupérer les textiles à même les bacs de récupération, laquelle permettra de valider le volet technique et le volet de gouvernance, et dont les conclusions seront présentées à la commission de la gestion et de l'entretien du territoire.

Que les revenus associés servent à financer le projet pilote « sacs », et ce, pour la durée du projet pilote « cloches ».

Que la Direction des communications soit et est mandatée à intensifier la campagne de sensibilisation à l'égard des cloches, le tout en faisant référence aux cloches officielles.

Que la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine soit et est mandatée pour faire une recommandation sur l'utilisation des revenus liés au textile.

Que la Direction du loisir et vie communautaire soit et est mandatée afin d'assurer la gestion et le suivi du volet « gouvernance » des projets pilotes « cloches » et « sacs ».

Que la Direction de l'entretien du territoire soit et est mandatée pour assurer la gestion et le suivi du volet « technique » des projets pilotes « cloches » et « sacs ».

Que la Direction générale soit et est mandatée pour assurer la coordination du dossier de gestion des textiles.

**CE-2016-1403-REC NOMINATION / DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
PAR INTÉRIM**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 469-10-2016, adoptée le 11 octobre 2016, nommant par intérim M. Daniel Sauriol pour agir à titre de directeur général;

ATTENDU QUE cette nomination temporaire se continue à ce jour, et ce, pour une durée indéterminée ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur général par intérim, et de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, de recommander au conseil la nomination par intérim de M. Stéphan Turcotte à titre de directeur général adjoint, et ce, tout en conservant ses responsabilités à titre de directeur du loisir et vie communautaire, le tout selon les conditions prévues à l'annexe « A » jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2016-1404-DEC AVIVA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA,
INDUSTRIELLE ALLIANCE ASSURANCE AUTO ET
HABITATION INC. ET INTACT COMPAGNIE
D'ASSURANCE / COMPAGNIE D'ASSURANCE BÉLAIR
C. VILLE DE TERREBONNE / DOMMAGES À DES
VÉHICULES / PLUIE DU 29 SEPTEMBRE 2015**

ATTENDU les requêtes introductives de Aviva compagnie d'assurance du Canada, Industrielle Alliance assurance auto et habitation inc. et Intact compagnie d'assurance / Compagnie d'assurance Bélaïr pour des dommages à des véhicules routiers survenus lors d'une pluie le 29 septembre 2015 au montant de :

Aviva compagnie d'assurance du Canada	10 942,14\$
Industrielle Alliance assurance auto et habitation inc.	2 314,42\$
Intact compagnie d'assurance	2 792,23\$
Compagnie d'assurance Bélaïr	20 140,63\$

ATTENDU QUE les dommages ont été causés par un refoulement provenant du système d'égout pluvial municipal au 1730, rue Effingham;

ATTENDU le rapport de Raphaël Beauséjour ingénieur – coordonnateur infrastructures municipales à la Direction du génie et projets spéciaux daté du 18 août 2016;

ATTENDU l'article 1465 C.c.Q. à l'effet que le gardien d'un bien est tenu de réparer le préjudice causé par le fait autonome de celui-ci, à moins qu'il prouve n'avoir commis aucune faute;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne ne peut démontrer que son réseau d'égout pluvial était adéquat et en bon état de recevoir les eaux pluviales;

ATTENDU la recommandation de Me Daniel Champagne, avocat, d'accepter les propositions d'entente à l'amiable au montant total de 25 265,00\$ en capital, intérêts, indemnité ainsi que les frais de justice compte tenu des faits et des rapports au dossier, soit pour :

Aviva compagnie d'assurance du Canada	7 660\$
Industrielle Alliance assurance auto et habitation inc.	1 550\$
Intact compagnie d'assurance	1 955\$
Compagnie d'assurance Bélaïr	14 100\$

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif accepte la proposition de règlement hors cour et autorise le paiement des sommes suivantes en capital, intérêts, indemnité représentant 70% des réclamations ainsi que les frais de justice soit :

➤ Pour Aviva compagnie d'assurance du Canada	7 660\$
➤ Pour Industrielle Alliance assurance auto et habitation inc.	1 550\$
➤ Pour Intact compagnie d'assurance	1 955\$
➤ Pour la Compagnie d'assurance Bélair	14 100\$

Que le secrétaire ou l'assistant-secrétaire du comité exécutif soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le règlement hors cour à intervenir.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0518 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2016-1405-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
VISA / FONDS D'ADMINISTRATION
LISTE DES FACTURES / DÉNEIGEMENT**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 997 703,66\$ préparée le 23 novembre 2016 ;
- la liste des factures de déneigement du fonds d'administration au montant de 47 714,63\$ préparée le 18 novembre 2016 ;
- la liste de comptes à payer du fonds d'administration (Visa - octobre) au montant de 520,40\$ préparée le 23 novembre 2016.

**CE-2016-1406-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES
IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 718 818,63\$ préparée le 23 novembre 2016 ;
- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 4 628 000\$ préparée le 18 novembre 2016.

**CE-2016-1407-REC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
SERVICES ACTUARIELS (RÉGIMES DE
RETRAITE) À DES FINS COMPTABLES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne procédait, jusqu'à ce jour, par octroi de contrat de gré à gré pour l'obtention des services actuariels (régimes de retraite) ;

ATTENDU QUE ces services sont requis pour comptabiliser la charge et le passif au titre des avantages sociaux futurs afin de respecter la norme comptable SP 3250 – avantages de retraite du Manuel de compatibilité du CPA Canada pour le secteur public ;

ATTENDU QUE ces services sont également requis pour comptabiliser les affectations – dépenses constatées à pourvoir (DCTP) et toutes autres mesures d'allégement pour des fins de taxation selon les exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

ATTENDU QUE ces services sont également requis pour établir les prévisions budgétaires sur cinq (5) années de la charge comptable et pour des fins de taxation ;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels sont à la hausse depuis les dernières années et qu'un processus d'appel d'offres public est préférable dans ce contexte ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, de recommander au conseil d'autoriser la Direction de l'administration et finances à procéder à un appel d'offres public pour « **Les services actuariels (régimes de retraite) à des fins comptables pour la Ville de Terrebonne pour une durée de trois (3) ans** ».

Que la grille d'évaluation soit établie selon les critères suivants :

	<u>Points*</u>
Proposition technique – critères d'évaluation	
1. Compréhension du mandat	10
2. Qualification et expérience de la firme	25
3. Approche et méthodologie	15
4. Qualification et expérience de l'associé	15
5. Qualification et expérience de l'équipe proposée	20
6. Plan de travail et échéancier	<u>15</u>
Sous-total de la pondération technique**	100
 Proposition financière	
7. Prix de la proposition (avant taxes)	prix
Sous-total prix	
 Pondération finale	
[(Pointage de la pondération technique + 50) X 10 000] / prix	_____

* Maximum de points attribués aux critères

** La proposition financière n'est considérée que si le pointage de la proposition technique d'une soumission atteint 70

CE-2016-1408-REC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICES ACTUARIELS (AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS) À DES FINS COMPTABLES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne procédait, jusqu'à ce jour, par octroi de contrat de gré à gré pour l'obtention des services actuariels (autres avantages sociaux futurs) ;

ATTENDU QUE la dernière évaluation actuarielle pour l'assurance collective des retraités a été effectuée au 31 décembre 2013 et qu'une évaluation actuarielle est requise tous les trois (3) ans, dont une nouvelle évaluation actuarielle qui doit être effectuée au 31 décembre 2016 ;

ATTENDU QUE ces services sont requis pour comptabiliser la charge (pour l'assurance collective des retraités et le régime excédentaire pour les employés désignés) et le passif correspondant au titre des avantages sociaux futurs afin de respecter la norme comptable SP 3250 – avantages de retraite du Manuel de compatibilité du CPA Canada pour le secteur public ;

ATTENDU QUE ces services sont également requis pour comptabiliser les affectations – dépenses constatées à pourvoir (DCTP) et toutes autres mesures d'allégement pour des fins de taxation selon les exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

ATTENDU QUE ces services sont également requis pour établir les prévisions budgétaires sur cinq (5) années de la charge comptable et pour des fins de taxation ;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels sont à la hausse depuis les dernières années et qu'un processus d'appel d'offres public est préférable dans ce contexte ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, de recommander au conseil d'autoriser la Direction de l'administration et finances à procéder à un appel d'offres public pour « **Les services actuariels (autres avantages sociaux futurs) à des fins comptables pour la Ville de Terrebonne pour une durée de trois (3) ans** ».

Que la grille d'évaluation soit établie selon les critères suivants :

	<u>Points*</u>
Proposition technique – critères d'évaluation	
1. Compréhension du mandat	10
2. Qualification et expérience de la firme	25
3. Approche et méthodologie	15
4. Qualification et expérience de l'associé	15
5. Qualification et expérience de l'équipe proposée	20
6. Plan de travail et échéancier	<u>15</u>
Sous-total de la pondération technique**	100
 Proposition financière	
7. Prix de la proposition (avant taxes)	
Sous-total prix	
Pondération finale	
[(Pointage de la pondération technique + 50) X 10 000] / prix	_____

* Maximum de points attribués aux critères

** La proposition financière n'est considérée que si le pointage de la proposition technique d'une soumission atteint 70

CE-2016-1409-REC APPROPRIATION DE SOLDES DISPONIBLES / AFFECTATION EN RÉDUCTION DU SOLDE DES EMPRUNTS À REFINANCER / ÉMISSIONS DU 27 JUILLET ET 21 DÉCEMBRE 2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a procédé et procédera au refinancement de divers règlements d'emprunt les 27 juillet et 21 décembre prochains ;

ATTENDU QUE certains règlements à refinancer ont des soldes disponibles réservés pour le service de la dette qui doivent être appliqués en réduction du solde de l'emprunt lors du refinancement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser l'appropriation des soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés et leurs affectations en réduction du solde de l'emprunt à refinancer, à savoir :

Émission du 27 juillet 2016

Règlement	Solde disponible
199	4 373,01\$
289	68 692,21\$

Émission du 21 décembre 2016

Règlement	Solde disponible	Règlement	Solde disponible
104	23 098,34\$	148	1 086,36\$
205	4 727,80\$	391	255,75\$
216	7 122,40\$	413	13 954,51\$
271	4 562,99\$	472	11 605,65\$
141	3 974,03\$	458	8 206,07\$
264	14,74\$	170	2 057,44\$
256	1 471,80\$	215	6 192,19\$
384	9 929,98\$	254	612,07\$
404	57 739,52\$	139	22 626,57\$
452	789,38\$	222	2 737,67\$
439	24 050,04\$	211	1 567,91\$
147	797,01\$	361	1 157,08\$
214	6 265,21\$	403	534,45\$
248	7 537,20\$	446	35 360,23\$
47	27 780,09\$	479	14 459,60\$
207	14 175,73\$		
299	3 176,86\$	TOTAL	319 626,67\$

Que le comité exécutif recommande également au conseil d'autoriser l'appropriation des soldes disponibles des règlements mentionnés ci-dessous et leurs affectations en réduction du solde de l'emprunt à refinancer, à savoir :

199	289	104	147	170	205	214	215	216
248	254	271	47	139	141	207	222	264
299	211	256	148	361	384	391	403	404
413	446	452	472	479	439	458		

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0523 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que copie de la résolution du Conseil municipal soit transmise au service du financement municipal du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CE-2016-1410-DEC PROBATION / COORDONNATEUR, ACHATS ET INVENTAIRES / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU QUE le comité exécutif autorisait, le 25 mai 2016, la nomination de M. Sébastien Beaudry à titre de coordonnateur, achats et inventaires au

service de l'administration et contrôle budgétaire à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE M. Sébastien Beaudry terminera sa période de probation à ce poste le 6 décembre 2016 et qu'il a su démontrer depuis son entrée en fonction qu'il est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que M. Sébastien Beaudry soit et est confirmé à titre de coordonnateur, achats et inventaires au service de l'administration et contrôle budgétaire à la Direction de l'entretien du territoire.

**CE-2016-1411-REC CRÉATION / DEUX (2) POSTES SYNDIQUÉS
PISCINE / TEMPS COMPLET / DIRECTION DU
LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire a procédé à la création de quatre (4) postes syndiqués à temps complet à la piscine en 2014 dont l'objectif était d'apporter de la stabilité au niveau de la gestion du personnel aquatique ;

ATTENDU QUE cet objectif a été atteint, entre autres, par la création de deux (2) postes de superviseur aquatique ;

ATTENDU QUE le personnel travaillant à la piscine est majoritairement étudiant et que leur disponibilité varie constamment d'une session à l'autre en fonction de leur horaire scolaire et qu'il y a donc lieu d'ajouter un (1) poste de moniteur-sauveteur et un (1) poste de caissier à temps complet ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la création d'un (1) poste de moniteur-sauveteur et d'un (1) poste de caissier syndiqué à temps complet à la piscine.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation).

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du conseil.

**CE-2016-1412-DEC SOUMISSION / REMPLACEMENT DE POMPES DE
JEUX DANS QUATRE (4) PARCS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le remplacement de pompes de jeux d'eau dans quatre (4) parcs (SA16-9074) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 19 octobre 2016 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 8 novembre 2016 à 11 h 03, à savoir :

Centre de pompes Villemaire inc.	44 852,89\$ t.t.c.
Les Toits Vertige inc.	52 874,70\$ t.t.c.
Nordmec Construction inc.	74 212,91\$ t.t.c.
Ciment Projeté et Piscines Orléans inc.	77 838,07\$ t.t.c.
Les entreprises Antonio Barette inc.	89 829,92\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Centre de pompes Villemaire inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 8 novembre 2016 par M. Serge Coderre, ing. M. Env., de la firme EnviroServices ;

ATTENDU également le rapport daté du 8 novembre 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 21 novembre 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la société **CENTRE DE POMPES VILLEMAIRE INC.**, datée du 8 novembre 2016, pour le remplacement de pompes de jeux d'eau dans quatre (4) parcs, le tout pour un montant de 39 011\$ (taxes en sus) à être financé par les revenus reportés parcs et terrains jeux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0522 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2016-1413-REC RENOUELEMENT / SOUMISSION / TRAVAUX
D'ÉLAGAGE ET D'ABATTAGE D'ARBRES**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 12-01-2016, adoptée le 18 janvier 2016, acceptant la soumission de la société Novafor inc. pour des travaux d'élagage et d'abattage d'arbres pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 105 805,74\$ (t.t.c.) avec quatre (4) options de renouvellement (SA15-9070) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA15-9070 pour les travaux d'élagage et d'abattage d'arbres arrive à échéance le 31 décembre 2016 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 17 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 125 056,70\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (0,9916%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 21 novembre 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter pour un premier renouvellement d'un (1) an, à compter du 1^{er} janvier 2017, la soumission pour les travaux d'élagage et d'abattage d'arbres avec la société **NOVAFOR INC.** pour une somme de 108 768,60\$ (taxes en sus).

**CE-2016-1414-REC RENOUELEMENT / SOUMISSION / ENTRETIEN
DE L'ÉCLAIRAGE DE PARCS ET
STATIONNEMENTS**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 537-11-2015, adoptée le 9 novembre 2015, acceptant la soumission de la société JNA Leblanc électrique inc. pour l'entretien de l'éclairage de parcs et stationnements pour

un contrat d'un (1) an pour une somme de 36 642,53\$ (t.t.c.) avec quatre (4) options de renouvellement (SA15-9071) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA15-9071 pour l'entretien de l'éclairage de parcs et stationnements arrive à échéance le 31 décembre 2016 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 17 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 38 978,62\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (0,9916%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 21 novembre 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter pour un premier renouvellement d'un (1) an, à compter du 1^{er} janvier 2017, la soumission pour l'entretien de l'éclairage de parcs et stationnements avec la société **JNA LEBLANC ÉLECTRIQUE INC.** pour une somme de 33 901,82\$ (taxes en sus).

**CE-2016-1415-REC RENOUELEMENT / SOUMISSIONS / ENTRETIEN
DES PATINOIRES / SECTEURS 2, 3 ET 5**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 400-08-2015, adoptée le 17 août 2015, acceptant pour un contrat d'un (1) an avec quatre (4) options de renouvellement, les soumissions suivantes :

- la société 9212-2977 Québec inc. (Les Entreprises Pro-Vac) pour l'entretien des patinoires extérieures, lot 2 (centre), le tout pour un montant total de 120 583,04\$ (taxes en sus) ;
- la société Irriglobe inc. pour l'entretien des patinoires extérieures, lot 3 (est), le tout pour un montant total de 76 146,51\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 316-06-2015, adoptée le 8 juin 2015, acceptant la soumission de la société 9212-2977 Québec inc. (Les entreprises Pro-Vac) pour l'entretien des patinoires extérieures, lot 5 (ouest), le tout pour un montant total de 90 207\$ (taxes en sus) pour un contrat d'un (1) an avec quatre (4) options de renouvellement (SA15-9034) ;

ATTENDU QUE lesdites soumissions arrivent à échéance le 1^{er} décembre 2016 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation des fournisseurs ;

ATTENDU QUE le cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de :

- 129 172,79\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC pour la région de Montréal pour la société 9212-2977 Québec inc. (Les Entreprises Pro-Vac) – lot 2;
- 74 501,42\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC pour la région de Montréal pour la société Irriglobe inc. – lot 3;
- 99 881,66\$ pour la société 9212-2977 Québec inc. (Les Entreprises Pro-Vac) – lot 5;

ATTENDU la vérification juridique en date du 21 novembre 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter pour un premier renouvellement d'un (1) an à compter du 2 décembre 2016, les soumissions pour l'entretien des patinoires extérieures avec les sociétés :

- 9212-2977 Québec inc. (Les Entreprises Pro-Vac) – lot 2, pour une somme de 112 348,59\$ (taxes en sus);
- Irriglobe inc. – lot 3, pour une somme de 64 797,93\$ (taxes en sus);
- 9212-2977 Québec inc. (Les Entreprises Pro-Vac) – lot 5; pour une somme de 86 872,50 (taxes en sus).

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0520 révisé émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2016-1416-DEC DEMANDE / MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) / TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL, D'AQUEDUC ET DE FONDATION DE CHAUSSÉE / AVENUE DE LA CROISÉE ET LA RUE YVES-BLAIS / SECTEUR DE LA CROISÉE URBAINE (PHASE 1)

ATTENDU QUE les travaux de construction d'égouts sanitaire et pluvial, d'aqueduc et de fondation de chaussée sur l'avenue de la Croisée et la rue Yves-Blais sont nécessaires pour desservir la nouvelle école primaire de la Commission scolaire des Affluents;

ATTENDU QUE ces travaux sont planifiés pour être réalisés par la Ville à l'hiver 2017;

ATTENDU QUE ces travaux sont assujettis à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

ATTENDU QUE le schéma d'écoulement du réseau sanitaire du projet de la Croisée urbaine est prévu transiter par le poste Quarante Arpents II.

ATTENDU QUE la capacité du poste de pompage Quarante Arpents II n'est pas suffisante pour recevoir le débit généré à l'ultime par le développement de la Croisée urbaine une fois complété;

ATTENDU QUE l'étude d'avant-projet réalisée par la firme Les services EXP inc. dans laquelle il est inscrit les interventions nécessaires pour augmenter la capacité du poste de pompage Quarante Arpents II afin qu'il puisse recevoir les eaux sanitaires provenant des postes de pompage Yves-Blais et des Migrateurs, soit :

- La mise en verrou des variateurs de fréquence des pompes à vitesses variables des postes Yves-Blais et des Migrateurs;
- La construction d'un nouveau poste de pompage qui remplacera le poste Quarante Arpents II actuel;

ATTENDU QUE la demande d'obtention d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la LQE a été transmise au MDDELCC le 8 janvier 2016;

ATTENDU QUE pour la délivrance du certificat d'autorisation, le MDDELCC demande à ce que la Ville de Terrebonne dépose des engagements sur la réalisation des interventions nécessaires afin d'augmenter la capacité du poste Quarante Arpents II ainsi que sur un échancier réel en fonction du développement du projet de la Croisée Urbaine;

ATTENDU QUE le poste Quarante Arpents II est la propriété de la RAETM;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne ne peut déposer de tels engagements étant donné que :

- elle n'est pas propriétaire du poste Quarante Arpents II;
- elle ne peut pas s'engager à suivre un échéancier dicté par de tierces parties (promoteur et RAETM);

ATTENDU QUE l'échéancier pourrait être établi lorsque l'un des critères suivants est rencontré :

- le débit entrant au poste Yves-Blais atteint ou dépasse les 30 L/sec;
- le débit entrant au poste des Migrateurs atteint ou dépasse les 30 L/sec;
- le développement situé au nord du chemin des Quarante Arpents se réalise;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif informe la RAETM de:

- prendre acte de l'étude d'avant-projet réalisée par la firme Les services EXP inc.;
- déposer au MDDELCC, sous forme de résolution, des engagements à réaliser les interventions nécessaires afin d'augmenter la capacité du poste de pompage sanitaire Quarante Arpents II, ainsi que déposer un échéancier de réalisation qui sera basé selon un seuil de développement établi lorsque l'un des critères suivants est rencontré :
 - le débit entrant au poste Yves-Blais atteint ou dépasse les 30 L/sec.;
 - le débit entrant au poste des Migrateurs atteint ou dépasse les 30 L/sec.;
 - le développement situé au nord du chemin des Quarante Arpents se réalise.

CE-2016-1417-REC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS / TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE REMPLACEMENT D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de réhabilitation et de remplacement des conduites d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire, dans le cadre du programme TECQ III (SA16-3031) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 19 octobre 2016 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 10 novembre 2016 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
Efel Experts-conseils inc.	13,26	109 341,23\$ t.t.c.
MLC Associés inc.	12,50	111 295,80\$ t.t.c.
CIMA+	8,15	174 762,00\$ t.t.c.
Consultants S.M. inc.	6,84	211 554,00\$ t.t.c.
Equiluqs inc.	--	--

ATTENDU QUE la firme Equiluqs inc. ne s'est pas qualifiée puisque son pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 335 925,23\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 20 novembre 2016 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Efel Experts-conseils inc.;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la firme **EFEL EXPERTS-CONSEILS INC.** pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de réhabilitation et de remplacement des conduites d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire, dans le cadre du programme TECQ III, pour un montant de 95 100\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 663 pour un montant de 26 700\$ (taxes en sus) et du règlement numéro 664 pour un montant de 68 400\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0525 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de travaux municipaux – exigences techniques et administratives ;
- Directives administratives – Direction du génie et projets spéciaux.

CE-2016-1418-DEC AMENDEMENT / MANDAT / STATION D'ÉPURATION LA PINIÈRE / ÉTUDE PRÉLIMINAIRE ET ESTIMATION DES COÛTS D'IMMOBILISATION ET D'EXPLOITATION PAR PHASAGE DE TROIS (3) SCÉNARIOS D'ACCROISSEMENT DE LA CAPACITÉ DE LA STEP LA PINIÈRE

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 527-11-2014, adoptée le 10 novembre 2014, acceptant la soumission de la firme Consultants S.M. inc. pour les services professionnels pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux pour l'augmentation de la capacité et la mise aux normes de la station d'épuration des eaux usées du secteur de la Pinière pour un montant de 1 089 963\$ (t.t.c.) (SA14-7031) ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire une réévaluation des alternatives;

ATTENDU QUE la firme Consultants S.M. inc. a présenté une offre de services pour cette fin.

ATTENDU la vérification juridique en date du 30 juin 2016 ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-921-DEC, adoptée le 6 juillet 2016, acceptant l'offre de services de la firme Consultants S.M. inc. pour un montant de 49 450\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de poursuivre l'analyse des scénarios en ajoutant le phasage de trois (3) types de traitement;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter l'offre de services de la firme Consultants S.M. inc., datée du 210 novembre 2016, pour la confection d'une étude préliminaire et l'estimation des coûts d'immobilisation et d'exploitation par phasage de trois (3) scénarios d'accroissement de capacité de la station d'épuration La Pinière, le tout pour un montant n'excédant pas 15 735\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 616. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0524 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2016-1419-DEC TOURNAGE / SÉRIE « MÉMOIRES VIVES 5 » /
SPHÈRE MÉDIA 2011 INC. / RESTAURANT LE
SPAG / 839, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE / 5
DÉCEMBRE 2016**

ATTENDU la demande de tournage pour la série «Mémoires Vives 5 », diffusée sur les ondes de Radio-Canada, qui aura lieu le lundi 5 décembre 2016 de 9h à 22h30 au restaurant Le Spag situé au 839, rue Saint-François-Xavier;

ATTENDU QUE tout sera fait par la production pour minimiser l'impact du tournage sur les équipements municipaux ;

ATTENDU la signature des commerçants, lors du premier tournage, en faveur du tournage;

ATTENDU QUE la société de production se chargera de l'affichage informant les citoyens de l'ouverture à l'accès piétonnier durant le tournage;

ATTENDU le rapport présenté par M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, d'autoriser le tournage de la série « Mémoires Vives 5 » diffusée sur les ondes de Radio-Canada et produite par Sphère Média 2011 inc. qui aura lieu le lundi 5 décembre 2016, entre 9h et 22h30, au restaurant Le Spag situé au 839, rue Saint-François-Xavier, et ce, conditionnellement à ce que les rues et le boulevard utilisés ne soient pas obstrués et que l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence soit libre en tout temps.

Que la rue Saint-François-Xavier, entre le boulevard des Braves et la rue Sainte-Marie, soit fermée par intermittence aux trois (3) minutes.

Qu'il soit interdit tout stationnement sur la rue Saint-François-Xavier, entre le boulevard des Braves et la rue Sainte-Marie.

Qu'il soit interdit de stationner sur la rue Sainte-Marie est, le 5 décembre 2016, à partir du numéro civique 211 jusqu'à la rue Saint-Pierre, pour permettre le stationnement de cinq (5) camions techniques.

Que la société de production se charge de l'affichage informant les citoyens de l'ouverture à l'accès piétonnier durant le tournage.

Que l'ajout d'éclairage sur le bord de la rue Saint-François-Xavier, devant le restaurant Le Spag, soit autorisé.

Que des frais de 350\$ soient facturés au requérant ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage, et ce, conformément au règlement numéro 587.

Que la production mentionne le nom de la Ville de Terrebonne dans le générique de l'émission concernée.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie et des communications ainsi que Tourisme des Moulins.

**CE-2016-1420-DEC ACQUISITION / LOTS 2 442 974 ET 2 442 976 /
MMES THÉRÈSE FAVREAU ET GISÈLE
CHARTRAND**

ATTENDU QUE l'acquisition et la protection des îles et des milieux riverains le long de la rivière des Mille Îles font partie des objectifs de la Trame verte et bleue du Grand Montréal inclus dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);

ATTENDU QUE Mmes Thérèse Favreau et Gisèle Chartrand souhaitent céder deux (2) îles situées dans la rivière des Mille-Îles connues comme étant les lots 2 442 974 et 2 442 976 du cadastre du Québec ;

ATTENDU la promesse de cession, datée du 27 octobre 2016, par Mmes Favreau et Chartrand en faveur de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU les conditions contenues aux articles 2 et 3 de ladite promesse :

- cession sans garantie ;
- frais et honoraires à la charge de la Ville de Terrebonne ;
- contrepartie équivalente aux taxes foncières et autres frais,

ATTENDU QUE l'acquisition se fera à même les revenus reportés parcs et terrains de jeux.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, que le comité exécutif accepte la promesse de cession aux fins d'acquisition des lots 2 442 974 et 2 442 976 du cadastre du Québec appartenant à Mmes Thérèse Favreau et Gisèle Chartrand.

Que le président ou le vice-président du comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient autorisés à signer l'acte de cession pour l'acquisition des lots 2 442 974 et 2 442 976 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 2 406 mètres carrés, pour une considération équivalente à tous soldes et arrérages restant dus sur toutes taxes foncières.

Que la production se charge de l'affichage informant les citoyens de l'ouverture à l'accès piétonnier durant le tournage.

Que des frais de 350\$ soient facturés au requérant ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage, et ce, conformément au règlement numéro 587.

Que la production mentionne le nom de la Ville de Terrebonne dans le générique de l'émission concernée.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie, des communications ainsi que Tourisme des Moulins.

CE-2016-1422-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h15.

Président

Secrétaire